



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Agence de services et de paiement

2025

Ce document est édité par
l'Agence de services et de paiement.

Réalisation

Mission communication et études

Directeur de la publication

Sylvain Maestracci

Coordination et rédaction

Laurence Serrano, Héroïse Fredaigue

Création graphique et mise en page

Blanche Vedel, Nathalie Boyer

Impression

Gendarmerie nationale - Limoges
Papier certifié PEFC



Crédits photos

© Bertrand Badin, © Reine Bourguignon, © Caroline Birota Préfecture du Val d'Oise, © Shutterstock

2025

ASP

2 rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 1

février 2026

SOMMAIRE

ÉDITO	5
FAITS MARQUANTS	6
CHIFFRES CLÉS	8
QUI SOMMES-NOUS ?	9
NOS VALEURS	10
S'engager pour nos agents	10
S'engager pour l'environnement et le social	12
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, POLITIQUES SOCIALES	15
L'ASP, au service de l'emploi, de l'environnement et des politiques sociales	16
AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL	19
Campagne PAC : les aides surfaciques et les primes animales	20
Développement rural (hors mesures surfaciques)	22
PRIORITÉS STRATÉGIQUES	25
Placer l'utilisateur au cœur de notre action	26
Amplifier les actions de lutte anti-fraude	30
Sécuriser nos systèmes d'information	32
Cybersécurité, un enjeu stratégique pour l'ASP	33
NOTRE ORGANISATION	34
GLOSSAIRE	35

2025

ÉDITO



Sylvain Maestracci, Président-directeur général
de l'Agence de services et de paiement

Ce premier rapport d'activité de l'ASP est pour moi, en tant que Président-directeur général, l'occasion de saluer l'engagement des agents de l'établissement et le travail qu'ils accomplissent chaque jour pour que l'Agence demeure un opérateur de référence pour le paiement des aides de la sphère publique. Nous pouvons, une année de plus, être fiers des résultats que nous avons obtenus.

Notre activité recouvre de nombreuses politiques publiques, européennes, nationales et locales, dans des domaines très variés - agriculture, emploi, environnement, politiques sociales, intégration... - et à destination de publics variés comme des entreprises, des concessionnaires automobiles, des associations, des communes, des agriculteurs, des personnes en situation de handicap, des bénéficiaires parfois en situation de fragilité.

L'ASP gère à la fois des dispositifs de masse et des aides plus ciblées, mais nous avons toujours à cœur de nous adapter à chaque besoin avec les mêmes exigences : celles de la sécurisation de la dépense publique, et d'une attention particulière portée à l'usager.

La présence de l'ASP dans tous les territoires, y compris les cinq départements et régions d'outre-mer, lui permet également d'œuvrer au plus près des besoins locaux et d'accompagner les administrations et les collectivités dans la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

En 2025, l'Agence a déployé de nouvelles aides dans les domaines de l'emploi, de la santé, des politiques sociales et de la culture. Il s'agit notamment de la carte restauration pour les étudiants, du contrat d'engagement de service public, du raccordement complexe à la fibre, des quatre aides visant à accompagner l'interdiction de la présentation d'animaux sauvages dans les cirques, ainsi que plusieurs dispositifs régionaux de rémunération des stagiaires.

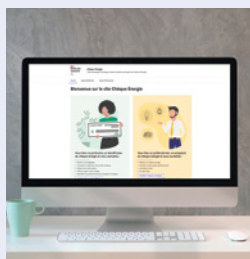
Cette même année, l'ASP a pleinement relevé les défis de la Politique agricole commune (PAC) en réussissant à verser dès la mi-octobre pour la campagne PAC 2025, en coordination avec le ministère en charge de l'Agriculture et les directions départementales des territoires, des avances sur les aides directes aux agriculteurs. Soit 97,5 % des agriculteurs ayant déposé une demande d'aides surfaciques. Il s'agit du taux le plus élevé de l'histoire de la PAC depuis plus de trente ans. Au final, 71 milliards d'euros d'aides ont été versés au titre de la campagne 2025, au bénéfice de 99,75 % des demandeurs.

Le travail partenarial noué avec les autorités régionales de gestion, l'anticipation par l'ASP et la forte adaptabilité de ses équipes jusqu'aux derniers jours de décembre ont permis de payer 1,9 milliard d'euros au titre du développement rural. Plus spécifiquement hors mesures surfaciques lesquelles sont dans les paiements des mesures « campagne PAC ». En procédant, dans les délais réglementaires - 2025 était la dernière année possible pour le paiement des aides de la programmation 2014-2022 - l'Agence a pu procéder au paiement de l'intégralité des dossiers complets transmis par les autorités de gestion, les Régions.

Au-delà de ces résultats, et dans une logique d'amélioration continue de l'efficacité et de la sécurisation des processus, l'Agence a porté des projets stratégiques sur ses systèmes d'information, la relation usager, la lutte anti-fraude, la cybersécurité... que ce rapport vous invite à découvrir dans le détail.

J'espère que sa lecture vous permettra de mesurer l'engagement de notre collectif au service de tous et du bien commun.

FAITS MARQUANTS



21 février

Le **chèque énergie** fait peau neuve : un site internet entièrement repensé.



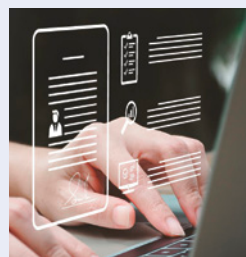
24 avril

Le **site internet de l'ASP** passe en .gouv.fr : une identité numérique en lien direct avec l'État.



6 mai

Relation usager : la **Gestion de la Relation usager** déployée avec succès sur un premier dispositif sur l'alternance.



2 juin

RenoIRH entre en service : un **nouveau Système d'information des ressources humaines (SIRH)** pour les agents.



Du 9 au 11 septembre

L'ASP coorganise avec la **Commission européenne** à Reims, la conférence européenne ICE pour tous les organismes payeurs européens de la Politique agricole commune (PAC).

2025



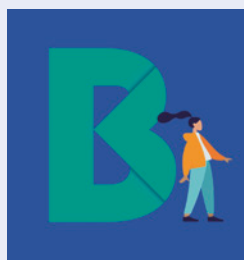
1^{er} avril

L'ASP structure l'expertise usager avec le lancement de son **réseau**.



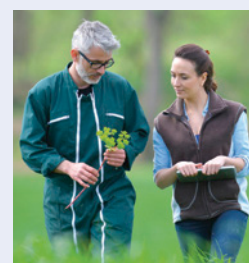
30 avril

La Direction interrégionale **Centre-Val de Loire – Île-de-France** change d'adresse à Cergy.



14 mai

Bureau numérique : l'ASP adopte la solution interministérielle de messagerie, visio, agenda....



18 juillet

Contrôles agricoles : l'ASP lance le développement d'un outil commun pour le contrôle unique.



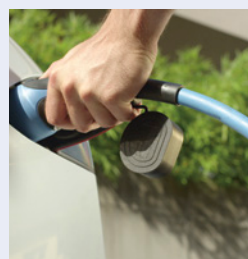
1^{er} octobre

1^{er} Simplification :
deux jours dédiés à la
simplification des écrits
avec les agents, partenaires
et usagers sur le dispositif
de l'alternance.



16 octobre

PAC : grâce à l'ASP, 99,75 %
des agriculteurs reçoivent
une avance inédite.



Octobre - Novembre

L'ASP a lancé ses premiers
Contrôles visuels à distance
(CVAD) dans le cadre
du **leasing**, un procédé
innovant permettant de
contrôler les véhicules
livrés en concession.



31 décembre

FEADER hors SIGC :
l'ASP clôture la gestion des
programmes 2014-2022
(RDR 3).

2026



29 septembre

Raccordements complexes
à la **fibres** : un nouveau
dispositif confié à l'ASP.



1^{er} octobre

Formation professionnelle :
l'ASP retenue par les
Régions Bourgogne-
Franche-Comté, Hauts-de-
France et Bretagne pour
trois nouveaux marchés.



24 octobre

PAC : l'ASP débute les
travaux de développement
du **nouveau Système
d'information des aides
(SIGC)**.



1^{er} décembre

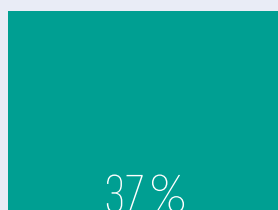
Sécurité de l'information :
l'ASP confirme
sa certification ISO 27001.

CHIFFRES CLÉS

Montant global des aides versées par l'ASP

23,15 Mds€

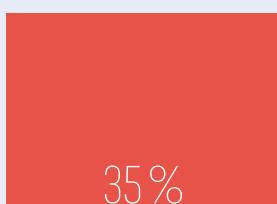
Campagne PAC 2024*
(aides surfaciques,
primes animales)



37 %

8,59 Mds€

**Politiques publiques
pour l'emploi et
l'insertion**



35 %

8,17 Mds€

**Autres
politiques publiques**
(énergie, environnement,
service civique, allocation aux
lycéens professionnels...)



19 %

4,41 Mds€

**Développement rural
et aides agricoles
nationales**
(hors aides surfaciques)



9 %

1,98 Md€

Nombre total de bénéficiaires

(particuliers, entreprises ou autres)

5 612 169

Campagne PAC 2024*
(aides surfaciques,
primes animales)



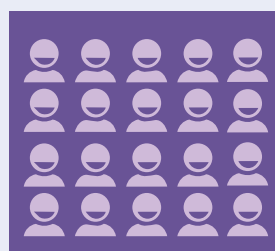
5 %

**Politiques publiques
pour l'emploi et
l'insertion**



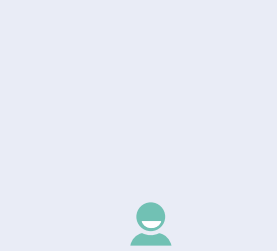
17 %

**Autres
politiques publiques**
(énergie, environnement,
service civique, allocation aux
lycéens professionnels...)



77 %

**Développement rural
et aides agricoles
nationales**
(hors aides surfaciques)



1 %

* Ces données concernent la campagne PAC 2024 : du 16/10/2024 au 31/12/2025.

NB : la campagne PAC 2025, commencée le 16/10/2025, est exclue de ces chiffres. Pour information complémentaire, le montant payé sur l'année civile au titre des campagnes PAC 2024/2025 est de 8,55 milliards d'euros.

QUI SOMMES-NOUS?

L'Agence de services et de paiement est un organisme de paiement public dédié à la mise en œuvre de politiques publiques.

+ DE 100 DÉCIDEURS PUBLICS

Union européenne, ministères, établissements publics et collectivités territoriales

+ DE 200 AIDES PUBLIQUES

Agriculture, social, environnement, développement rural, culture, solidarité...

PREMIER PAYEUR EUROPÉEN D'AIDES AGRICOLES

et l'un des premiers opérateurs de l'État en termes de crédits versés

5,6 MILLIONS DE BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs, jeunes, entreprises, personnes en situation de handicap...

2 130 AGENTS

répartis dans toute la France, en métropole et outre-mer

+ DE 100 MÉTIERS

Innovation, numérique, ingénierie administrative, satisfaction des usagers

Nos principales missions



CONSEILLER

les décideurs publics



ASSURER

la qualité de la relation usager



TRAITER

les demandes d'aides



PAYER

les bénéficiaires



CONTRÔLER

l'attribution des aides

NOS VALEURS

+ DE 70 AGENTS
ont participé
aux journées d'accueil.
Bienvenue à l'ASP !

S'ENGAGER POUR NOS AGENTS

À l'ASP, nos agents sont au cœur de la réussite de nos missions d'opérateur de l'État. Attirer, accueillir, accompagner et mieux intégrer sont des engagements forts qui guident nos actions au quotidien. En 2025, plusieurs initiatives concrètes sont venues renforcer cette dynamique. La Direction des ressources humaines (DRH) est en charge de la mise en œuvre de ces actions.



RÉUSSIR L'INTÉGRATION : UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Parce qu'un bon accueil est essentiel pour fidéliser les talents, l'ASP a structuré **un processus de prise de poste** permettant aux nouveaux arrivants de mieux connaître l'Agence, leur équipe et leur environnement de travail. À ce titre, **un parcours d'accueil et d'intégration** a été mis en œuvre par la Direction des ressources humaines. Il est structuré autour d'étapes obligatoires pour accompagner les agents et aussi aider les managers.

LES JOURNÉES D'ACCUEIL

Autre dispositif pour mieux accueillir les nouveaux agents : **les journées d'accueil**, organisées au siège de l'Agence à Limoges. L'occasion pour ces nouvelles recrues de découvrir les missions de l'Agence, rencontrer des collègues venus de toute la France et tisser leurs premiers liens au sein de la communauté de travail. Ces journées constituent un moment fort de leur parcours d'accueil et d'intégration. **En 2025, deux sessions ont été organisées, en juin et décembre.**

Le 16 septembre, la DRH a mis en place une demi-journée dédiée à l'accueil spécifique des apprentis. Seize apprentis ont pu profiter de cette journée d'échanges et de présentation de l'établissement.



Un bon accueil est gage de motivation. Ces journées nous montrent qu'on est attendus et qu'on a notre place. On repart avec une meilleure compréhension de l'ASP.

Julien Desatis, chef du service Agriculture et Environnement à la Direction régionale Hauts-de-France

Ce séminaire m'a impressionnée par la diversité des compétences mobilisées au sein de l'Agence.

Sophia Badoud, cheffe de service adjointe à la Direction régionale Normandie

23 350 €

investis en 2025 pour garantir
le maintien dans l'emploi des agents
de l'ASP en situation de handicap

AGIR POUR L'INCLUSION : UN ÉTABLISSEMENT TOUJOURS PLUS HANDI-ACCUEILLANT

Avec un **taux d'emploi de plus de 8%**, l'ASP dépasse largement les obligations légales en matière de handicap. En 2025, 23 350 euros ont été consacrés au maintien dans l'emploi :

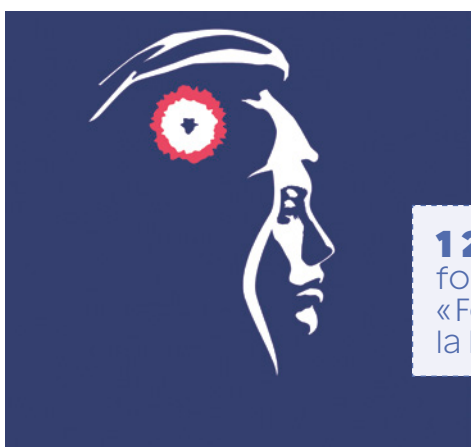
- 11 aménagements de poste,
- 6 aides à l'équipement auditif,
- 2 aides au transport.

Ces actions s'inscrivent dans la convention ASP-FIPHP 2024-2026, **cofinancée à 44 % par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP)**.

8% - Taux d'emploi de personnes en situation de handicap à l'ASP, supérieur à l'obligation légale



LA LAÏCITÉ EN 2025 À L'ASP



1 238 AGENTS
formés aux
« Fondamentaux de
la laïcité » en 2025

La laïcité constitue un **pilier fondamental du cadre de travail de l'ASP**, garantissant à chaque agent un environnement professionnel neutre, respectueux et inclusif. En 2025, l'établissement a poursuivi et renforcé ses actions de sensibilisation à travers des communications ciblées et des temps forts organisés autour de la **journée nationale de la laïcité** : une conférence dédiée aux 120 ans de la loi de 1905, un podcast pédagogique et une série d'affiches issues des collections de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ont été mis à disposition des agents. Par ailleurs, **1 238 d'entre eux** ont suivi le module en ligne « les fondamentaux de la laïcité », illustrant une mobilisation collective forte autour de ce principe républicain.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental de l'action de l'ASP. Elle s'applique à tous les points clés de la vie de l'agent dans l'établissement : recrutement, rémunération, formation, promotion ou évolution de carrière.

À ce titre, l'Agence déploie un **plan triennal** dédié visant à prévenir toute discrimination, garantir l'égalité salariale et le parcours de travail à valeur égale, informer les agents et renforcer la prévention du harcèlement, des violences et des discriminations au travail.

Cet engagement se traduit concrètement par une **progression de la place des femmes à tous les niveaux de l'organisation** : le comité exécutif est paritaire, 32 %

des emplois de direction et 36 % des postes de direction ou d'adjoint en directions régionales sont occupés par des femmes.

L'ASP agit également dans les métiers historiquement moins féminisés, avec une part de femmes dans les métiers informatiques passée de 23 % en 2020 à 29 % en 2024 et une quasi-parité parmi les contrôleurs terrain en agriculture (53 %).

En 2025, cet engagement s'est renforcé par des actions de sensibilisation tout au long de l'année et par le lancement d'un projet de charte du temps et du droit à la déconnexion, afin de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

NOS VALEURS

S'ENGAGER POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE SOCIAL

L'ASP est engagée dans une démarche de transition écologique, portée collectivement par les agents et un réseau d'ambassadeurs. Ce projet structurant repose sur la conviction que notre établissement doit jouer son rôle dans la diminution des gaz à effet de serre.

ACHATS DURABLES : LES PREMIERS PLANS DE PROGRÈS POUR DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES ONT ÉTÉ LANCÉS EN 2025

L'Agence renforce le suivi des engagements de son **schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**. Pour cela, l'établissement a mis en œuvre des plans de progrès dans ses marchés de prestation. Cinq partenaires stratégiques sont déjà engagés dans cette démarche d'amélioration continue et collaborative, visant à renforcer la performance environnementale et sociale des prestations réalisées.

Une démarche structurante, intégrée aux contrats stratégiques de l'Agence.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BEGES : BILAN 2025

L'année 2025 marque pour l'ASP **une phase de consolidation de sa démarche de transition écologique**. Elle s'appuie sur une organisation désormais stabilisée, articulée autour d'un réseau d'ambassadeurs composé de 27 membres, mobilisés au plus près des équipes dans chaque direction. Cette gouvernance s'incarne dans un pilotage régulier, complété par un **fonds vert de 71000 euros en 2025**, alloué aux directions pour soutenir des actions de proximité, **sous la forme de dotations d'un montant compris entre 3000 et 4500 euros. En 2025, 29 actions ont été financées par le biais de ce fonds vert.**

En parallèle, l'actualisation du plan d'action, fondée sur le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) 2025, permettra d'adapter le plan d'actions adopté en 2023 et d'intégrer les nouvelles orientations nationales. Ces mesures seront mises en œuvre au travers de priorités structurantes définies chaque année, telles que la formation et l'accompagnement des acteurs.



L'année 2025 a été marquée par la passation de marchés stratégiques représentant plus de 25 % des dépenses de l'établissement, indispensables à la réalisation de ses missions. Ces nouveaux marchés intègrent des engagements forts, ils portent à la fois sur des aspects qualitatifs - reporting, suivi des impacts - et quantitatifs, tels que les heures d'insertion sociale ou les objectifs de réduction de l'empreinte carbone.

Sont concernés les marchés : Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC), numérisation et affranchissement, lecture et reconnaissance automatiques des documents (LAD-RAD), intégration informatique et maintien en condition opérationnelle et de cybersécurité.

En complément, un travail collaboratif a permis d'intégrer l'ensemble des achats dans la méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre, avec une mobilisation active de nos partenaires majeurs pour en estimer et réduire les impacts.

Jérémie Tardien, chef de projet Achats durables à la Direction financière, juridique et logistique (DFJL)

UN NOUVEAU SITE À CERGY : UN DÉMÉNAGEMENT AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 30 avril 2025, la **Direction interrégionale Centre-Val de Loire - Île-de-France** a rejoint un nouveau site à Cergy. Ce déménagement marque une étape importante dans la stratégie immobilière de l'ASP, engagée en faveur de la transition écologique. Il répond à la nécessité de quitter des locaux devenus inadaptés - trop vastes, énergivores et présentant des insuffisances en matière d'isolation thermique - au profit d'un site plus sobre et mieux dimensionné. Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique immobilière de l'État et de l'ASP, visant à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, qui représente près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre en France. Il illustre **la volonté de l'Agence de concilier performance environnementale, maîtrise des coûts et amélioration des conditions de travail des agents.**



NUMÉRIQUE RESPONSABLE : DES ACTIONS CONCRÈTES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le numérique responsable, qui **visait à réduire l'empreinte écologique du secteur numérique** tout en favorisant une utilisation sobre et inclusive des technologies, s'impose comme un levier clé de la transition écologique. En 2025, notre engagement pour celui-ci s'est concrétisé par des actions ambitieuses, combinant durabilité et innovation. Notamment, grâce à l'intégration systématique de matériel reconditionné (notamment 100 % des smartphones acquis cette année) et à l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques à 6 ans minimum, nous avons réduit notre empreinte environnementale tout en maîtrisant les coûts. Les datacenters, optimisés avec une hausse de 3°C de leur température ambiante, ont permis une économie moyenne de 7 % sur leur consommation énergétique.

Parallèlement, une note sur la dépollution et le réemploi des matériels informatiques, en cours de finalisation, structurera dès 2026 notre gestion des déchets et les dons aux associations.

Ces avancées illustrent notre volonté d'agir concrètement pour un numérique plus sobre et circulaire.

100 % des smartphones acquis en 2025 sont reconditionnés



Ces résultats montrent que le numérique responsable n'est pas une contrainte, mais une opportunité pour concilier performance et respect de l'environnement. En 2026, nous irons plus loin, notamment en intégrant des indicateurs de fiabilité pour les équipements reconditionnés et en adaptant la durée de vie des matériels à leurs performances réelles mesurées.

Fabrice Labouladine, adjoint au directeur du numérique et des systèmes d'information

6 ANS minimum : durée de vie des équipements informatiques





EMPLOI, ENVIRONNEMENT, POLITIQUES SOCIALES

L'ASP déploie des politiques publiques aux niveaux européen, national et local. Elle met en œuvre, au plus près des territoires, des aides dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion et de l'environnement... avec de nombreux décideurs publics.

Avec plus de 60 conventions en cours début 2025, l'Agence accompagne les ministères, les opérateurs de l'État et les collectivités territoriales dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs aides.

L'ASP, AU SERVICE DE L'EMPLOI, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES POLITIQUES SOCIALES

L'ASP met en œuvre une grande diversité de politiques aux côtés des décideurs publics. Mobilisées dès les premières étapes de la conception d'une aide, ses équipes élaborent un processus de gestion centré sur l'utilisateur et conçoivent des systèmes d'information, dans un cadre conventionnel défini.

La Direction de l'emploi, de l'environnement et des politiques sociales (DIREEPS) est en charge du déploiement de ces aides publiques en lien direct avec le décideur public et les autres directions de l'Agence.

2025 : DES AIDES RENFORCÉES POUR ACCOMPAGNER L'EMPLOI, LES TERRITOIRES ET LA JEUNESSE



L'ASP a conclu en 2025 dix nouvelles conventions, actant la poursuite d'aides existantes ou la mise en place de nouvelles aides, dans des domaines variés allant de la formation professionnelle au verdissement des véhicules, en passant par l'accompagnement financier de communes pour l'accueil de la petite enfance, le financement forfaitaire de travaux permettant de raccorder des logements ou des entreprises à la fibre optique, ou encore l'accompagnement des cirassiens itinérants ne pouvant plus présenter d'animaux non domestiques au public.

Au-delà de ces dispositifs d'aides nouveaux ou renouvelés, l'établissement a poursuivi son investissement dans les aides « historiques » avec notamment celles en faveur de l'emploi (activité partielle, garantie de ressources des travailleurs handicapés, aide au poste dans les entreprises d'insertion...), des particuliers (chèque énergie...), des entreprises (compensation carbone, industrie du futur...) et de la jeunesse. »



Fany Molin, directrice de la DIREEPS

5 NOUVELLES AIDES EN 2025

- Leasing social voitures électriques
- Plan d'accompagnement des cirassiens
- Fibre optique : aide aux travaux pour le raccordement
- Service public de la petite enfance - accompagnement financier
- Carte d'aide à la restauration étudiante (CARE)

ACTIVITÉ 2025, FOCUS SUR LA JEUNESSE

En 2025, l'ASP poursuit la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs dispositifs clés en faveur de la jeunesse dans les domaines de l'emploi, de l'engagement et de la formation.

Qu'il s'agisse de construire un projet professionnel, d'accéder à une formation, d'entrer dans l'emploi ou de lever des freins du quotidien (logement, santé, mobilité), le **Contrat d'engagement jeune** et le **Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** constituent des leviers essentiels pour une insertion durable.

L'accès aux métiers est encouragé par les **aides à l'apprentissage**, tandis que l'engagement et la citoyenneté des jeunes sont favorisés à travers le **Service civique**, le **Service national universel** ou encore le **permis**

apprentis, qui contribuent à renforcer leur autonomie et leur mobilité.

L'**allocation destinée aux lycéens professionnels** accompagne la réussite éducative, quand le **dispositif Carte d'aide à la restauration étudiante (CARE)** soutient financièrement les étudiants n'ayant pas accès à des restaurants universitaires.

Enfin, le **Contrat d'engagement de service public** permet d'accompagner, dans leurs études, de jeunes médecins afin de les fidéliser dans les spécialités et des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée.

Par la gestion, le contrôle et l'évolution de ces dispositifs, l'ASP agit en lien étroit avec les ministères et les acteurs de terrain pour apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins des jeunes.

CARTE D'AIDE À LA RESTAURATION ÉTUDIANTE



Lancée en février 2025, la carte CARE a pour objectif de soutenir les étudiants éloignés d'un restaurant universitaire en leur accordant **une aide financière mensuelle dédiée à la prise de repas**. Entièrement dématérialisée, elle est créditée chaque mois et utilisable de septembre à juin dans les commerces alimentaires et restaurants partenaires, dans la limite de 20 € par jour.

Déployée dans **465 établissements**, la carte CARE a rencontré une adhésion rapide : **plus de 50 000 cartes ont été activées dès les premiers mois de mise en œuvre**, confirmant la pertinence du dispositif et son impact concret dans la lutte contre la précarité alimentaire étudiante.

L'ALLOCATION AUX LYCÉENS PROFESSIONNELS : UN SUCCÈS INTERMINISTÉRIEL

Figurant parmi les politiques prioritaires du Gouvernement, l'allocation de stage valorise les périodes de formation en milieu professionnel des élèves de la voie professionnelle. Déployée dans un délai très contraint, cette initiative marque une première pour l'ASP, qui assure la gestion unifiée d'une convention pour le compte de trois décideurs publics : le ministère en charge de l'Éducation, le ministère en charge de l'Agriculture et le Secrétariat d'État à la Mer. L'ASP a été pleinement associée à la conception du système d'information Aplypro, développé en mode start-up par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), garantissant ainsi une approche innovante et adaptée aux besoins des établissements.

Les **chefs d'établissement des quelque 2 100 lycées professionnels**, en tant qu'ordonnateurs, engagent les dossiers via Aplypro, gérant les informations sur les bénéficiaires et leurs stages. L'ASP réceptionne ensuite les états de paiement dans le système d'information SERAPIS, procède aux contrôles et sécurise l'ordonnancement final de la dépense. La qualité des dossiers fait l'objet d'un pilotage resserré avec les ministères et les rectorats, assurant fiabilité et transparence.

Depuis son lancement en 2024, le dispositif est pleinement opérationnel, avec **326 millions d'euros de crédits d'intervention engagés**.

Le 21 mai à Limoges, l'ensemble des acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est retrouvé pour échanger autour du dispositif CARE. Organisés en ateliers collectifs, ces échanges ont permis de réfléchir concrètement à l'amélioration du parcours des établissements et des étudiants.

Pour les établissements, l'accent a été mis sur la simplification des démarches, avec l'idée de créer un kit de bonnes pratiques pour mieux les accompagner. Pour les étudiants, les discussions ont révélé un enjeu majeur : renforcer une communication directe et proactive, afin de faciliter l'accès à l'aide et son utilisation effective.

Olivier Garnier, chargé d'aides emploi, environnement et politiques sociales à la DIREEPS

50 000
cartes CARE activées
en 2025

La DIREEPS et l'Agence comptable ont participé, en collaboration avec l'Éducation nationale, à la préparation et à l'animation de webinaires à destination des référents académiques.

Organisés en janvier puis en octobre 2025, ces temps d'échanges ont permis de préciser le rôle et les modalités d'intervention de l'ASP dans le cadre de ce dispositif. La co-animation avec l'Éducation nationale a favorisé une approche concrète des problématiques rencontrées au quotidien, tout en offrant un espace d'écoute des préoccupations et des enjeux portés par les établissements. Cette démarche collaborative, jugée concluante, a vocation à être reconduite en 2026.

Léa Bonnefille, chargée d'aides emploi, environnement et politiques sociales à la DIREEPS

326 millions d'euros
de crédits
d'intervention
engagés en 2025



AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL

L'ASP joue un rôle central dans la mise en œuvre opérationnelle de la Politique agricole commune (PAC), en tant qu'organisme payeur et de coordination. Elle assure le versement des aides aux agriculteurs et aux territoires, tout en veillant à la réalisation effective des contrôles des dispositifs, dans le respect des règles et des intérêts financiers de l'Union européenne. Par son action, l'ASP contribue au soutien des exploitations agricoles, à l'accompagnement des transitions et au renforcement de la vitalité des territoires ruraux. En plus des aides régionales, elle est également en charge du paiement de certaines aides nationales.

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EST CONSTITUÉE DE DEUX PILIERS FINANCÉS PAR DEUX FONDS :

- Le **Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)**, qui est dédié au soutien des marchés et à celui du revenu des agriculteurs. Il concerne principalement les **aides directes, aux agriculteurs, relevant du Système intégré de gestion et de contrôle des aides (SIGC)**, qui visent à leur donner un revenu minimal garanti. Les paiements de base, les aides complémentaires pour les jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, redistributives pour soutenir les petites et moyennes exploitations, ainsi que les écorégimes, font partie de ce Fonds européen.
- Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**, qui couvre des interventions liées :
 - **au SIGC** : les aides à l'agriculture biologique, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) et les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques, qui viennent accompagner les agriculteurs dans leur transition agro-écologique.
 - **hors SIGC** : les aides qui concernent la compétitivité, l'investissement, le renouvellement des générations, la durabilité et la diversification des zones rurales.

CAMPAGNE PAC : LES AIDES SURFACIQUES ET LES PRIMES ANIMALES

L'Agence pilote l'ensemble des processus concourant à la mise en œuvre du Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) qui permet de réaliser le paiement des aides surfaciques et des primes animales de la PAC. La plateforme Telepac permet aux agriculteurs de télédéclarer l'ensemble de ces aides. À la suite, les Directions départementales des territoires (DDT) assurent l'instruction des demandes. Les directions interrégionales et régionales de l'ASP sont chargées, quant à elles, du Système de suivi des surfaces en temps réel (3STR) et des contrôles sur place.

Au sein de l'ASP, la Direction des soutiens directs agricoles (DSDA) est en charge du pilotage de ces process. Elle a assuré, avec l'Agence comptable, l'ordonnancement et le paiement de 8,6 milliards d'euros d'aides dans le cadre de la campagne PAC 2024 pour plus de 300 000 bénéficiaires.

2025 : UNE ANNÉE DE TRANSITION



Après deux campagnes consacrées à la mise en œuvre de la réforme de la PAC de 2023, cette année a été marquée par une meilleure maturité des outils et des procédures. L'ASP a pu renforcer son soutien aux services instructeurs, notamment en organisant en début de campagne des réunions régionales, qui ont permis de rappeler tous les fondamentaux et de présenter le déroulé prévisionnel de l'instruction. L'instruction des dossiers a également été plus rapide, permettant aux agriculteurs concernés de mieux mobiliser leur droit à l'erreur.

Par ailleurs, la décision de la ministre en charge de l'Agriculture de permettre le versement des avances à tout dossier instruit (même si les contrôles sur place ne sont pas achevés), ainsi que le travail d'instruction finalisé plus vite, ont permis de payer un montant d'avance de 4,68 milliards d'euros pour 97,5 % des demandeurs de l'aide de base, soit le taux le plus élevé de l'histoire de la PAC. Fin décembre, 71 milliards d'euros étaient payés à 99,75 % des bénéficiaires.

2025 a été également l'année du **premier audit unique du SIGC** sur les campagnes 2023 et 2024, mobilisant les équipes du ministère en charge de l'Agriculture, des DDT et de l'ASP. Cet audit d'un nouveau genre balaie l'ensemble du système au regard des exigences de l'Union européenne. Ce type d'exercice peut générer des corrections financières substantielles, sauf à défendre les choix de mise en œuvre de la PAC en France : les critiques de la Commission ont porté sur le contrôle des terres à disposition et des contournements, ce qui a rendu nécessaire de renforcer la mise en œuvre des dispositions sur ce point.

Parallèlement, **la DSDA s'est à nouveau affirmée sur les sujets d'innovation et d'intelligence artificielle**. À la suite de la mise en place de la campagne 2023 du 3STR en métropole, l'ASP a amélioré l'efficacité de l'outil avec des projets de modèles spécialisés sur le suivi des cultures ultramarines ou sur la détection de fauches ou labours ainsi que la détection de fraude. S'inscrivent dans ce même objectif : les participations actives à



Véronique Lemaire-Curtinot,
directrice de la DSDA

Vivatech, à la conférence ICE et à d'autres rassemblements européens pour une stratégie d'IA souveraine, collaborative et européenne.

Enfin, par le biais d'une procédure de marché innovante, permettant de tester les soumissionnaires des modèles pour mieux juger leur expertise et nourrir l'expression du besoin, l'ASP a jeté les bases du développement du nouveau système de déclaration et de gestion, notamment le futur Telepac, et ce à compter de 2029. Ce processus comportera en particulier la prise en compte, dès le départ, des besoins et attendus des usagers.

CHIFFRES CLÉS

Les contrôles pour l'année 2025

- 27 047 contrôles réalisés dans le cadre de la campagne 2025, dont :
 - 16 307 contrôles surfaces
 - 7 962 contrôles animaux dont 5 588 contrôles bovins et 2 374 contrôles ovins/caprins
- 2 778 contrôles MAEC-Bio ont été également mis en œuvre pour la campagne 2024



Recrutement des contrôleurs agricoles : nouvelle campagne de communication

Dans la continuité de l'identité visuelle créée pour la campagne de recrutement des contrôleurs animaux, celle lancée au printemps 2025 misait sur un ton décalé et accrocheur.

Nos objectifs : donner une image dynamique de l'établissement pour attirer des jeunes avec des visuels décalés et un code graphique des plus créatifs. Diffusée lors des salons de l'emploi, sur les réseaux sociaux et les sites spécialisés, cette campagne a permis de **recruter 300 contrôleurs.**

DROIT À L'ERREUR : UN RÉFLEXE ACQUIS PAR LES AGRICULTEURS

Depuis le début de la nouvelle PAC 2023-2027, les agriculteurs ont la possibilité de modifier leur déclaration sans pénalité jusqu'au 20 septembre, dans le cadre du **droit à l'erreur**. Ce dispositif, intégré à la Politique agricole commune à compter de la campagne 2023, permet aux exploitants de **corriger de bonne foi une déclaration inexacte ou incomplète**, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une fraude intentionnelle. Il vise à sécuriser les démarches des bénéficiaires et à instaurer une relation de confiance entre l'administration et les agriculteurs : la mise en place du 3STR, notamment, permet de renforcer la capacité des agriculteurs à se saisir de ce droit à l'erreur.



En Occitanie, ce sont près de 8 100 agriculteurs qui ont pu faire valoir ce droit à l'erreur en 2025, soit plus de 18 % des demandeurs d'aides PAC.

Ces demandes ont émané des agriculteurs et ont été aussi à l'initiative de l'administration.

La mise en œuvre de cette nouvelle approche est gérée par les services déconcentrés du ministère en charge de l'Agriculture (DDT/DAAF) en s'appuyant, le cas échéant, sur la direction régionale. Le droit à l'erreur permet ainsi de créer de nouvelles relations entre l'agriculteur et l'administration et d'éviter des impacts financiers lorsqu'un écart est constaté, s'il est de bonne foi.

Florent Roux, chargé de mission au service des contrôles à la Direction régionale Occitanie



Iacs Community Exchange (ICE) 2025

La session 2025 de la conférence européenne ICE s'est déroulée du 9 au 11 septembre et a réuni plus de 360 acteurs de la PAC et des nouvelles technologies géomatiques. Venus de toute l'Europe pour échanger sur les innovations mises en œuvre au sein des organismes payeurs, des instituts de recherche et des industriels, les participants ont pu bénéficier d'une manifestation unique coorganisée par l'ASP et la Commission européenne. Son contenu scientifique a été coconstruit par la DSDA, la MCFA, la DG Agri et le Joint Research Centre (JRC) tandis que les afterworks ont été gérés par la Mission communication et études (MCE). **La conférence vise à partager de nouvelles techniques, testées au sein des États membres, pour mieux répondre aux exigences de la réglementation et à permettre à la communauté de remonter les points de complexité à la Commission.**

DÉVELOPPEMENT RURAL (HORS MESURES SURFACIQUES)

L'ASP accompagne les projets agricoles et ruraux en lien avec les Régions et le ministère en charge de l'Agriculture avec la mise en œuvre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Elle déploie les outils permettant leur paiement, supervise les contrôles, réalise les paiements et valorise les données pour permettre le suivi des financements.

La Direction du développement rural et de la pêche (DDRP) met en œuvre et pilote, au sein de l'ASP, le volet développement rural.

2025 : UNE ANNÉE INTENSE AVEC DEUX PROGRAMMATIONS PAC EN PARALLÈLE



L'année 2025 a été marquée par la **clôture de la programmation du développement rural 2014-2022** (tous les paiements au titre de cette programmation devant, pour respecter la réglementation, être effectués au 31 décembre 2025) et le **déploiement progressif de la programmation 2023-2027**.

Cette période de chevauchement a exigé une collaboration étroite avec le ministère en charge de l'Agriculture et les autorités de gestion régionales afin de sécuriser toutes les étapes : instruction et contrôle des dossiers, fluidité des paiements, bonne articulation des

systèmes d'information. Grâce à l'implication de tous ces acteurs, à l'anticipation et à l'adaptation constante des équipes de l'ASP, les objectifs ont été atteints.

De plus, la valorisation des données de la PAC a été modernisée grâce à la consolidation d'un « **lac de données agricoles** ». Sur cette plateforme, les données des organismes payeurs de la PAC (ASP, FranceAgriMer et ODARC) sont ainsi consolidées pour permettre des restitutions telles que le rapport annuel de performance et la publication sur internet des aides versées par bénéficiaire.



Lydie Laurent, directrice de la DDRP



Dans le cadre des programmations 2014-2022 et 2023-2027, l'ASP a versé en 2025 plus d'**1,5 milliard d'euros d'aides au développement rural (FEADER - hors aides SIGC)**, comprenant la part UE FEADER (**1,16 milliard d'euros**) et la part des financeurs nationaux (**373 millions d'euros**). Les financements UE sont répartis de la façon suivante :

- **298 millions d'euros** de FEADER payés en 2025 au titre de la programmation 2023-2027 (PSN), dont 92 % sur des interventions régionalisées,
- **861 millions d'euros** de FEADER payés en 2025 au titre de la programmation 2014-2022 (RDR3).

Les financements nationaux correspondent aux interventions des collectivités locales (Régions principalement) et du ministère en charge de l'Agriculture, en cofinancement du FEADER.

En ajoutant les aides nationales du domaine agricole non adossées aux programmes européens (ex : plantation de haies, aides au secteur canne à sucre, animations pour le développement agricole...), le montant total payé par l'ASP en 2025 s'élève à **1,98 milliard d'euros**.

FEADER 2014-2022 (HORS SIGC) : UNE FIN DE PROGRAMMATION RÉUSSIE

La fin de gestion du FEADER 2014-2022, dont les derniers paiements sont intervenus fin 2025, a fortement mobilisé l'ASP, que ce soit au siège ou dans les directions interrégionales et régionales. Au-delà de ces paiements, une nouvelle mesure réglementaire créée fin 2024 - Restore - a été un défi complémentaire à relever dans des délais particulièrement contraints. Cette aide concerne les exploitants agricoles impactés, en 2024, par un accident climatique ou sanitaire. Elle a été mobilisée par dix autorités de gestion régionales.

Cette phase cruciale de gestion pour la clôture des dossiers et la mise en œuvre de Restore a impliqué la **réalisation rapide des contrôles et une coordination étroite avec les Régions** afin de garantir la conformité des dépenses et la qualité des données transmises à l'Union européenne.

FEADER 2023-2027 (HORS SIGC) : MONTÉE EN PUISSANCE DES AIDES RÉGIONALES ET NATIONALES

En 2025, la programmation FEADER 2023-2027 (hors SIGC) poursuit sa montée en puissance. Les aides régionales soutiennent les projets agricoles, forestiers et de développement local dans les zones rurales, avec un démarrage contrasté selon les territoires. Concernant les aides nationales, la protection des troupeaux contre la prédation connaît une progression continue du nombre de dossiers depuis 2023.

La zone Océan Indien a été durement touchée, fin 2024 et début 2025, par deux cyclones tropicaux intenses (Chido à Mayotte et Garance à La Réunion). La mesure 23 du FEADER (soutien en cas de catastrophe naturelle) a été pleinement sollicitée sur chacun des territoires. L'ASP s'est rapidement organisée pour effectuer plus de 2 700 paiements et verser 12 millions d'euros, au deuxième semestre 2025, grâce à la mobilisation des agents des Directions régionales Océan Indien et Normandie, en appui des services centraux et de l'Agence comptable. Il s'agit d'une démarche collective et concertée avec les autorités de gestion du FEADER à destination de ces deux territoires ultramarins.

Franck Mounier, chef du service Agriculture et Développement rural à la Direction interrégionale Océan Indien



FOCUS SUR LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION

Ces interventions sont pilotées par le ministère en charge de l'Agriculture et mises en œuvre par les Directions départementales des territoires (DDT). L'ASP met à disposition l'outil d'instruction (SAFRAN) et assure le paiement. En 2025, cela a représenté 6 417 dossiers payés pour 34 millions d'euros (part nationale et part FEADER). Pour mémoire, en 2024, c'était 6 041 dossiers payés pour 32 millions d'euros. Le passage d'une gestion régionale à une gestion nationale a nécessité des ajustements et les dispositifs sont désormais en rythme de croisière. Des efforts importants ont été déployés en 2024 et 2025 pour répondre aux attentes des usagers (éleveurs) et des instructeurs (DDT).

Jérôme Michel, chargé de mission à la DDRP



La Direction interrégionale Corse - Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est impliquée dans le paiement des aides à la protection des troupeaux, pilotées par le ministère en charge de l'Agriculture et cofinancées par le FEADER dans le cadre du plan stratégique national. Par ailleurs, nous sommes la seule direction régionale de l'ASP en charge du paiement de l'indemnisation des dommages aux troupeaux causés par la prédation du loup, du lynx et de l'ours, qui est financée par le ministère en charge de la Transition écologique. Cela a représenté, en 2025, 5 900 dossiers pour 5,8 millions d'euros d'aides nationales.

Guillemette Laurens, cheffe de service adjointe à la Direction interrégionale Corse - Provence-Alpes-Côte d'Azur





PRIORITÉS STRATÉGIQUES

En 2025, l'ASP a renforcé son action au service des politiques publiques autour de quatre priorités majeures : améliorer la relation avec les usagers, intensifier la lutte contre la fraude, poursuivre la transformation numérique, tout en renforçant la cybersécurité.

PLACER L'USAGER AU CŒUR DE NOTRE ACTION

À l'ASP, la relation usager vise à garantir un accompagnement clair, accessible et réactif pour tous les usagers. Elle repose sur l'écoute, la simplification des démarches et l'amélioration continue de ses services.

UNE MISE EN PERSPECTIVE POUR LES TROIS ANNÉES À VENIR



Chaque année, l'ASP est en relation avec des millions d'usagers au regard de son rôle d'organisme payeur. La qualité du service qui leur est apportée est une priorité pour l'Agence et s'incarne au travers de notre feuille de route 2026-2028 sur la relation usager qui vise à renforcer l'accessibilité,



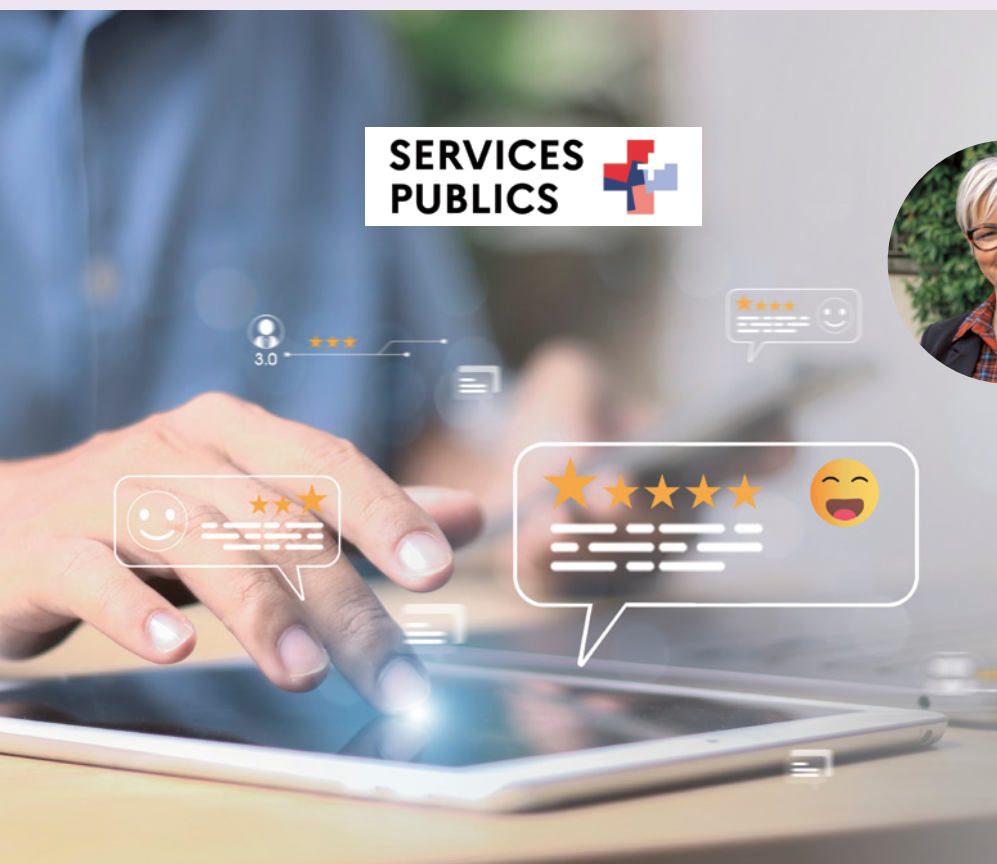
Sophie Rolland, responsable feuille de route Relation usager

la qualité et la performance de nos services, tout en poursuivant la professionnalisation des équipes et l'intégration de nouvelles technologies. Elle repose sur un principe central : construire une relation fondée sur la confiance et la transparence, aussi bien avec les décideurs publics qu'avec les usagers. Cette ambition se décline en plusieurs axes majeurs : le déploiement d'outils performants et sécurisés, l'évolution des métiers liés à la relation usager, la simplification du parcours usager, l'amélioration continue grâce aux avis collectés, le pilotage par la qualité de service et la valorisation de cet objectif dans notre offre de services auprès des

décideurs publics. Ces orientations s'inscrivent pleinement dans le programme Services Publics+ porté par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la Direction de l'organisation et de la performance (DOP) à l'ASP.



Jean-Paul Pineau, responsable feuille de route Relation usager



J'ai poursuivi l'animation du réseau interne SP+ à travers l'organisation et l'animation de webinaires mensuels réunissant le réseau interne et des acteurs institutionnels majeurs de la relation usager, tels que la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Cette dynamique a été complétée par des actions de sensibilisation innovantes et ludiques, notamment le serious game SP+ dédié au lexique de l'expérience usager, ainsi qu'un challenge Klaxoon autour du sens et de la portée des engagements SP+.

Stéphanie Métout, chargée de mission SP+ à la DOP

LANCEMENT DU RÉSEAU DES EXPERTS DE LA RELATION USAGER

Le réseau des experts de la relation usager joue un rôle clé dans l'amélioration continue de notre qualité de service vis-à-vis des usagers de l'ASP. Animé par la DOP, il est composé de 12 experts basés dans les directions interrégionales et régionales, qui pilotent et structurent cette relation. Véritables chefs d'orchestre, ils coordonnent les canaux de communication, harmonisent les pratiques et accompagnent les agents dans l'évolution de leurs métiers. Ce réseau est en lien avec les directeurs régionaux et interrégionaux, et les deux chargés de mission de la DOP.

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

- **1^{er} avril 2025** : prise de fonction des premiers experts de la relation usager (EXRU).
- **20 au 22 mai 2025** : premier séminaire des EXRU
- **23 au 26 septembre 2025** : deuxième séminaire des EXRU

CHIFFRES CLÉS

- Mise en place d'un réseau de **12 experts** de la relation usager.
- **3 jours** d'immersion au siège pour créer du lien entre eux, appréhender leur mission et les outils.
- Un parcours complet de **8 formations (15 jours)** sur tous les aspects de leur métier.

Le réseau des experts de la relation usager joue un rôle central dans l'amélioration continue du service offert aux usagers

Sonia Soleilhavoup, cheffe de projet
Relation usager à la DOP

L'objectif de notre réseau est clair : harmoniser nos pratiques pour simplifier la vie des usagers et faciliter le travail des gestionnaires.

Muriel Maurel, experte à la Direction
interrégionale Corse / PACA

Ce qui me motive, c'est d'aller au-delà du suivi quantitatif et de mettre l'accent sur la qualité des réponses apportées aux usagers. J'ai aussi à cœur d'accompagner les collègues dans l'évolution de leur métier.

Martial Piquard, expert à la Direction
régionale Bourgogne-Franche-Comté



LA GESTION DE LA RELATION USAGER

L'ASP a déployé une solution de gestion de la relation usager (GRU) pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Cette solution permet un traitement plus rapide et homogène des demandes, avec une meilleure traçabilité des échanges et une vision unifiée des sollicitations, immédiatement accessible pour tout agent en charge de l'assistance. Déployée en 2025 sur les dispositifs « alternance » puis « contrats aidés », elle sera progressivement étendue à d'autres aides.

La DOP déploie ce nouvel outil avec la DIREEPS et les directions interrégionales et régionales de l'établissement.

CHIFFRES CLÉS

- Déploiement de la GRU sur deux dispositifs : « **alternance** » puis « **contrats aidés** ».
- Près de **200** agents formés à la GRU, au sein des directions interrégionales, régionales et de l'Agence comptable.
- Du 06/05/2025 au 30/12/2025 : **69 900** appels téléphoniques et **52 190** mails.



La mise en service de la GRU a permis à notre assistance de disposer d'informations essentielles - identité de l'appelant, nom de la structure, visibilité de l'ensemble des échanges oraux et écrits - permettant ainsi de mieux accompagner les usagers et de personnaliser les réponses apportées. La feuille de route de la GRU pour 2026 reste dense avec le déploiement de nouveaux dispositifs, et avec la mise en œuvre de nouveaux projets : base de connaissances, enquêtes usagers, prise de rendez-vous, etc.

Nicolas Roche, chef de projet GRU à la DOP

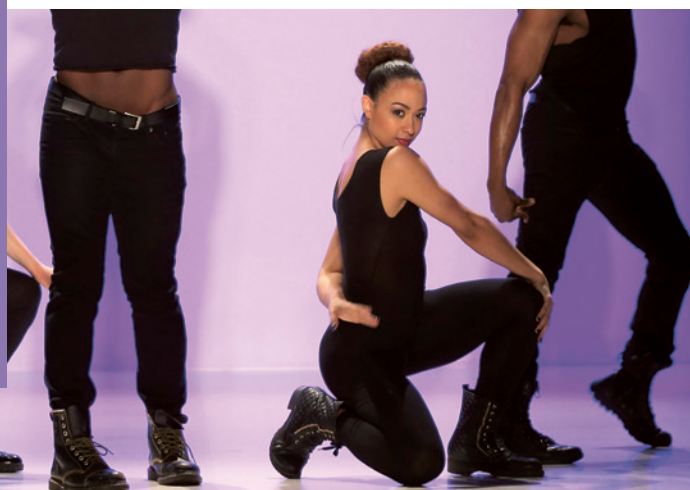


LA PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE, ADOPTÉE POUR LA MESURE ADEP DU FONDS NATIONAL POUR L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE (FONPEPS)

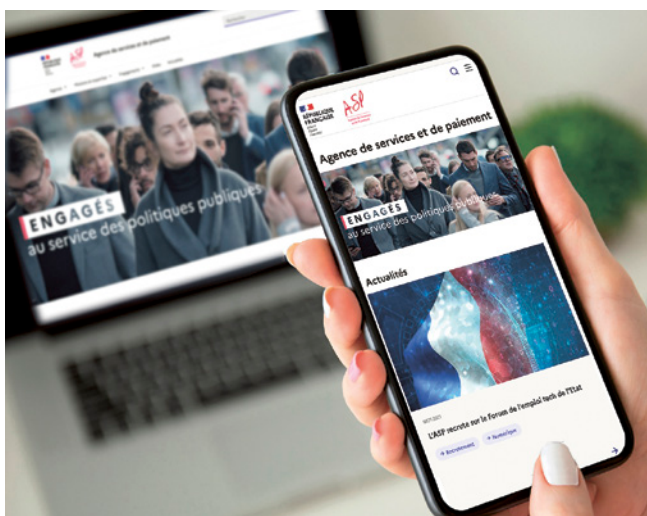
Depuis la dématérialisation du dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) en 2023, la mise en place rapide du nouvel outil, permettant la prise de rendez-vous type « Doctolib », a significativement simplifié l'accès au service et amélioré l'organisation, offrant ainsi aux usagers une expérience plus fluide et plus sécurisée.

Sandrine Grima, chargée d'action aides à l'utilisateur à la Direction interrégionale Centre-Val de Loire – Île-de-France

L'ASP a mis en œuvre la solution interministérielle « RDV Service Public », dès le 9 avril 2025 pour l'aide à l'emploi dans le secteur phonographique (ADEP) du FONPEPS. Cette prestation facilite la gestion et la prise de rendez-vous pour les administrations de l'État ainsi que ses opérateurs publics. Depuis son lancement, 89 % des rendez-vous ont été honorés. L'équipe ADEP de la **Direction interrégionale Centre-Val de Loire – Île-de-France** optimise ainsi son organisation et offre aux employeurs un contact selon leurs disponibilités, pour le suivi de leur dossier et/ou l'usage du téléservice PUMA.



UN AUDIT DE LA DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE (DITP) POUR RENFORCER L'EXPÉRIENCE USAGER DU SITE INTERNET DE L'ASP



L'audit mené par la DITP au premier semestre 2025 visait à évaluer le site internet de l'ASP selon les besoins des usagers, interroger les pratiques et renforcer le travail collaboratif entre directions. Il s'est appuyé sur la revue du site, six ateliers qualitatifs et l'analyse de 636 verbatims « Je donne mon avis ». Les résultats montrent la nécessité d'améliorer l'expérience usager, l'accès aux aides et la clarté du langage. L'ASP intègre ces préconisations dans le cadre de la refonte du site internet engagée fin 2025, pilotée par la Mission communication et études avec l'appui d'une UX/UI designeuse et en coconstruction avec les directions.

LE RECOUVREMENT, UN DES VERSANTS DE LA RELATION USAGER

Le recouvrement s'inscrit à l'ASP dans une relation de proximité avec l'utilisateur, fondée sur l'écoute, l'explication et la recherche de solutions. Le recouvrement amiable en constitue le socle : les agents accompagnent les débiteurs pour leur permettre de comprendre les démarches engagées et de régulariser leur situation, notamment par des plans de règlement ou des compensations avec des aides à venir.

Lorsque le recouvrement devient contraint, l'enjeu reste de maintenir le dialogue et de désamorcer les tensions, dans le respect des droits de chacun.

En 2025, près de **287 000 ordres de recette**, pour **92 millions d'euros**, ont été pris en charge par l'ASP.



Voilà près de 20 ans que j'exerce ce métier, sans jamais m'en lasser : il n'y a aucune routine. Au quotidien, je ne suis pas confronté à des dossiers mais à des histoires, toutes singulières. Même s'il y a un enjeu financier, c'est bien l'humain qui est au cœur de mon métier et de la relation avec l'utilisateur.

Nous intervenons souvent en bout de chaîne, à un moment sensible, que l'utilisateur aimerait ne pas connaître. C'est donc un des versants les plus délicats de la relation usager. En première ligne, nous représentons aussi l'Agence. À ce titre, j'ai à cœur d'en donner une image positive, loin du cliché de "gendarmes de l'agriculture". Ce visage humain est essentiel dans un monde de plus en plus dématérialisé.

Jean-Philippe Dinglor, chargé de recouvrement à l'Agence comptable



AMPLIFIER LES ACTIONS DE LUTTE ANTI-FRAUDE

Dans un contexte de recrudescence des pratiques frauduleuses vis-à-vis des dispositifs gérés par l'Agence, la lutte anti-fraude est devenue un sujet stratégique et essentiel.

2025 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA LUTTE ANTI-FRAUDE À L'ASP



L'année 2025 a été marquée par le lancement opérationnel de la stratégie de lutte anti-fraude (LAF), adoptée en août 2024. Elle constitue une priorité pour l'Agence et s'inscrit dans une démarche collective, mobilisant l'ensemble des métiers et des niveaux de responsabilité, dans une logique d'amélioration continue.

Dans ce cadre, l'Agence a été auditionnée en novembre 2024 et mars 2025 par les commissions parlementaires lors des travaux préparatoires à la loi contre toutes les fraudes aux aides publiques (dite loi Cazenave). Ces échanges lui ont permis de faire valoir ses besoins, notamment en matière de renforcement de ses pouvoirs de sanction.

Parallèlement, 2025 a vu le démarrage du développement d'un nouveau système d'information dédié au suivi et à la gestion des situations de fraude. Cet outil a vocation à mesurer plus finement l'impact financier de la fraude, mais aussi à évaluer les performances de l'Agence en matière de détection et de blocage des dossiers frauduleux.

Enfin, en matière de contrôle interne, l'Agence a également renforcé sa démarche de prévention du risque fraude dès la conception des nouveaux dispositifs. Ainsi, l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par l'ASP en 2025 pour le compte des décideurs publics nationaux a fait l'objet d'une cartographie des risques intégrant systématiquement la dimension

fraude, confirmant le caractère transversal et évolutif de cette priorité stratégique.



Pascal Drouin, inspecteur général

30 JUIN 2025 : PUBLICATION DE LA LOI « CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES »

En 2025, l'ASP a préparé la mise en œuvre des nouvelles dispositions issues de la loi contre toutes les fraudes aux aides publiques. Cette loi renforce les pouvoirs de l'Agence en matière de lutte anti-fraude : elle lui ouvre, de manière large, l'accès au fichier national des comptes bancaires et assimilés (Ficoba), et permet également de suspendre ou rejeter des demandes d'aide en cas de manœuvres frauduleuses avérées. Ces mesures sont déployées en 2026, après la publication du décret d'application fin décembre 2025.

50 agents

mobilisés dans nos réseaux de lutte anti-fraude en 2025



UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION POUR RENFORCER LE PILOTAGE DE LA LUTTE ANTI-FRAUDE

En 2025, l'Agence a engagé le développement d'un nouveau système d'information (SI) dédié au suivi et à l'instruction de la lutte anti-fraude, appelé à remplacer le SI actuel. Ce projet structurant vise à mieux mesurer l'efficacité des actions menées. Il a été conçu pour intégrer le suivi des mesures administratives et/ou judiciaires rendu possible par la loi Cazenave. Ce chantier transversal est porté conjointement par l'Inspection générale (IG), la Direction du numérique et des systèmes d'information (DNSI), l'Agence comptable, la DSDA, la DDRP, la DIREEPS et les directions interrégionales et régionales.

LUTTE ANTI-FRAUDE : L'ASP ACCUEILLE UN SÉMINAIRE EUROPÉEN DU LEARNING NETWORK

Le 17 janvier 2025, l'ASP a accueilli un séminaire européen sur ARACHNE, outil d'évaluation des risques de fraude sur les fonds européens. 180 participants de 25 États ont échangé sur son utilisation et les adaptations nécessaires pour l'étendre aux aides agricoles dans les prochaines années.



UNE ANIMATION RENFORCÉE DU RÉSEAU DE LUTTE ANTI-FRAUDE

Début 2025, l'Inspection générale a organisé un séminaire réunissant les trois réseaux métiers (DIREEPS, DDRP et DSDA) afin de renforcer la transversalité des travaux menés sur la lutte anti-fraude. Inauguré par Armand Sanséau, Directeur général délégué de l'ASP, cet événement a rassemblé 55 participants et a été enrichi par une intervention de la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF), présentant son rôle ainsi que le protocole d'accord conclu avec l'ASP.

Dans le prolongement de ce temps fort, la DIREEPS, la DSDA et la DDRP ont poursuivi, tout au long de l'année, l'animation régulière de leurs réseaux de référents « lutte anti-fraude », favorisant la coordination des actions au sein des directions interrégionales et régionales et le partage de bonnes pratiques.



« C'est une vraie richesse. Le réseau est composé de profils très variés : chacun apporte son point de vue, son expérience, ses compétences. Cela nous permet d'avoir une vision beaucoup plus large de la fraude, à l'échelle nationale. Et si une nouvelle méthode frauduleuse est repérée en région, on peut alerter très vite les autres territoires. »

Raphaël Parellada, référent Lutte anti-fraude de la Direction régionale Normandie sur la sphère Emploi, environnement et politiques sociales

SÉCURISER NOS SYSTÈMES D'INFORMATION

La sécurité de l'information est un enjeu stratégique pour l'ASP : la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de son patrimoine informationnel doivent être assurées. À cet effet, l'Agence met en œuvre un système de management de la sécurité de l'information (SMSI), c'est à dire une démarche d'amélioration continue de la sécurité. Sur le périmètre des fonds FEAGA et FEADER, le SMSI fait l'objet d'une certification ISO 27001 qui a été renouvelée en 2025 pour trois ans. L'ASP définit également une politique de sécurité regroupant les mesures devant être appliquées en matière d'organisation, de ressources humaines, de sécurité physique et de technologie. Ces mesures sont déclinées et mises en œuvre sur le plan opérationnel par les directions concernées.

2025 : UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION DES HOMOLOGATIONS DE SÉCURITÉ

« En 2025, l'Agence a poursuivi un important travail d'**homologation de sécurité de ses applications informatiques**, indispensable pour garantir la conformité réglementaire et pour assurer un niveau de protection adapté dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide et dans le fonctionnement de l'Agence. Au total, 18 applications ont été homologuées sur l'exercice, témoignant de l'engagement constant de l'ASP en faveur d'un environnement numérique sécurisé et maîtrisé.

Afin de faciliter l'appropriation des règles essentielles à la sécurité des données et des outils numériques par l'ensemble des acteurs, des évolutions ont été apportées au cadre de sécurité. Par exemple, la procédure d'**intégration de la sécurité dans les processus achats** a été revue et intègre désormais une clause relative à l'intelligence artificielle. En outre, l'ASP a mis à jour sa **charte de l'utilisateur des systèmes d'information** qui entrera en vigueur en 2026. Elle permettra de mieux informer les agents de leurs droits et obligations en matière de sécurité de l'information.



Pascal Remenieras, responsable de la sécurité des systèmes d'information



CYBERSÉCURITÉ : UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR L'ASP

La cybersécurité est une priorité pour l'ASP, qui renforce en continu la protection de ses données et de ses outils numériques. Sensibilisation des agents, mise en conformité, sécurisation des applications : l'établissement agit pour garantir un environnement numérique fiable et résilient.

RENFORCER DURABLEMENT LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN 2025



Face à l'évolution constante des cyberattaques, l'ASP renforce sa sécurité par le **déploiement d'outils automatisés permettant une réponse immédiate face aux menaces ciblant nos actifs informatiques**. Au-delà des enjeux techniques, la cybersécurité constitue un **levier essentiel de souveraineté numérique**, indispensable à la **protection des données sensibles confiées par les pouvoirs publics et concernant directement nos concitoyens**. L'objectif est d'améliorer de manière significative nos capacités de détection et de réaction, cela afin de protéger nos agents et les données de nos bénéficiaires.

En parallèle, l'ASP a déployé une approche proactive de la cybersécurité en généralisant

les tests de sécurité tout au long du cycle de développement informatique des dispositifs portés par l'Agence.

Ces failles, corrigées progressivement au sein d'un **programme d'Intégration de la sécurité dans les projets (ISP)**, permet de renforcer, en profondeur, la sécurité de nos applications et de nos infrastructures.

En combinant la mise en œuvre d'outils de détection avancée et une expertise humaine pointue, l'ASP poursuit le déploiement de sa stratégie de cybersécurité volontariste afin de **garantir la confiance des usagers**, pour protéger durablement ses systèmes et améliorer la résilience globale de son organisation.



Aurélien Nanot, chef du service Cybersécurité, Conformité et Réseaux

Actions de sensibilisation en 2025

En 2025, l'ASP a mené deux exercices majeurs de sensibilisation à la cybersécurité, traduisant une forte mobilisation de ses agents et prestataires. La campagne annuelle, conduite sur deux mois, a réuni **2 155 collaborateurs avec un taux de participation et de réussite de 95 % pour l'Agence**. En octobre, le Cybermoi/s a complété ce dispositif par des animations, largement plébiscitées, avec un **taux de satisfaction de 88 %**, renforçant durablement les bons réflexes numériques.

CHIFFRES CLÉS

- **+ de 200 000** attaques quotidiennes en moyenne.
- **85 %** faites par des robots.
- **6** tentatives d'usurpation d'identité de dispositifs ASP détectées.

NOTRE ORGANISATION

LE SIÈGE

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Direction des ressources humaines (DRH)
- Direction financière, juridique et logistique (DFJL)
- Direction de l'organisation et de la performance (DOP)

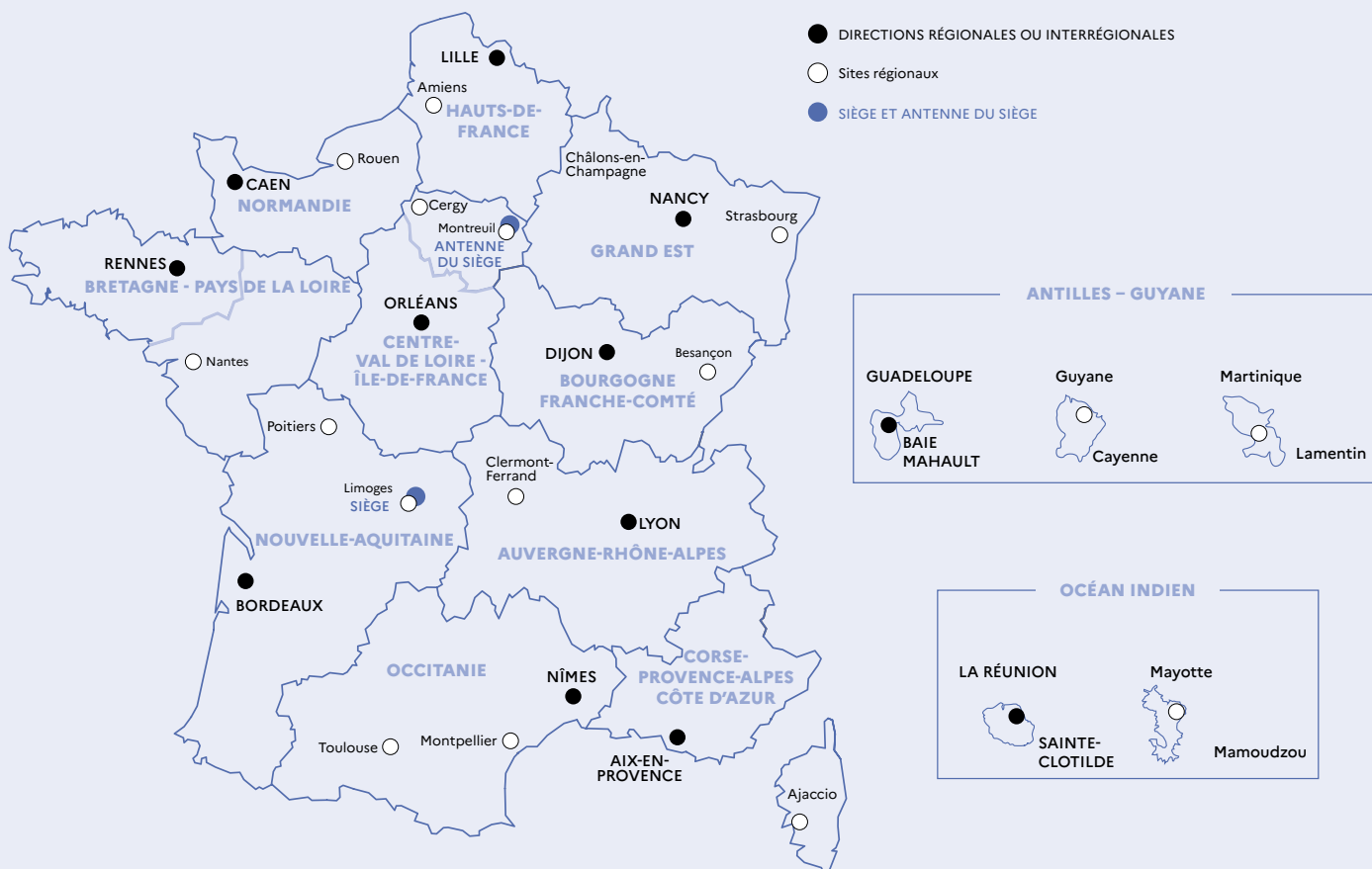
LES DIRECTIONS

- Agence comptable (AC)
- Direction des soutiens directs agricoles (DSDA)
- Direction du développement rural et de la pêche (DDRP)
- Direction de l'emploi, de l'environnement et des politiques sociales (DIREEPS)
- Direction du numérique et des systèmes d'information (DNSI)

LES MISSIONS ET SERVICES RATTACHÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Inspection générale (IG)
- Service d'audit interne (SAI)
- Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCFA)
- Service de la certification européenne et des actions internationales (SCEI)
- Mission communication et études (MCE)
- Médiation

LES DIRECTIONS RÉGIONALES ET INTERRÉGIONALES



GLOSSAIRE

3STR	Système de suivi des surfaces en temps réel
AC	Agence comptable
ADEP	Aide à l'emploi dans le secteur phonographique
ARACHNE	Outil européen d'analyse des risques et de détection de la fraude dans la gestion des fonds européens
BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre
CARE	Carte d'aide à la restauration étudiante
CVAD	Contrôles visuels à distance
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DDRP	Direction du développement durable et de la pêche
DDT	Direction départementale des territoires
DFJL	Direction financière, juridique et logistique
DG Agri	Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne
DIREEPS	Direction de l'emploi, de l'environnement et des politiques sociales
DINUM	Direction interministérielle du numérique
DITP	Direction interministérielle de la transformation publique
DNSI	Direction du numérique et des systèmes d'information
DOP	Direction de l'organisation et de la performance
DR	Direction régionale
DRH	Direction des ressources humaines
DSDA	Direction des soutiens directs agricoles
EXRU	Expert de la relation usager
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
Ficoba	Fichier national des comptes bancaires et assimilés
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FONPEPS	Fonds national pour l'emploi dans le spectacle
FRANCEAGRIMER	Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer
GRU	Gestion de la relation usager
ICE	IACS Community Exchange, plateforme européenne d'échange de données relatives aux contrôles de la PAC
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
IG	Inspection générale
ISO	Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
ISP	Intégration de la sécurité dans les projets
JRC	Centre commun de recherche (Joint Research Centre), service scientifique interne de la Commission européenne
LAD-RAD	Lecture automatique de documents - reconnaissance automatique de documents
LAF	Lutte anti-fraude
MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques
MCE	Mission communication et études
MCFA	Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles
MICAF	Mission interministérielle de coordination anti-fraude
ODARC	Office du développement agricole et rural de Corse
PAC	Politique agricole commune
PACEA	Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie
PSN	Plan stratégique national
PUMA	Portail usagers multi-aides
RDR 3	Règlement de développement rural – Programmation 2021-2020 étendue jusqu'en 2022
RDR 4	Règlement de développement rural – Programmation 2023-2027
SAI	Service d'audit interne
SCEI	Service de la certification européenne et des actions internationales
SIGC	Système intégré de gestion et de contrôle des aides de la PAC fondées sur la surface et les animaux
SIRH	Système d'information des ressources humaines
SMSI	Système de management de la sécurité de l'information
SP+	Services Publics+, démarche d'amélioration continue de la qualité des services publics
SPASER	Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables
UE	Union européenne
UX/UI	Expérience utilisateur (User Experience) et interface utilisateur (User Interface)

2025

asp.gouv.fr